



TEMPS DE PAUSE UTILISÉ POUR ALLER SUR LE LIEU DE TRAVAIL ?

Par **jdsk**, le **06/08/2012** à **19:23**

Bonjour,

Si je dois suivre une formation dans le cadre de mon travail, formation finissant à 12h et se situant à environ 40 minutes de mon lieu de travail, est ce que mon employeur a le droit de me dire que mon heure de pause déjeuner entre 12h et 13h sera consacrée et au déjeuner et au retour sur mon lieu de travail à 13h?

Ou bien s'agit-il d'un temps de trajet entre deux lieux de travail constituant du temps de travail effectif et par conséquent devrais-je prendre 1 heure de pause habituelle en plus du temps qu'il me faudra pour revenir sur mon lieu de travail?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **06/08/2012** à **19:33**

Bonjour,

Normalement, le temps de trajet en deux lieux de travail en cours de journée est du temps de travail effectif...